

DEPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE N°AR-0043/21

Direction des Affaires Générales -

**OBJET : Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde Partiel - Épisode violences urbaines de fin d'année 2021 / début 2022**

Mme Mélanie BOULANGER  
Maire de la commune de CANTELEU,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2212-2 et L.2212-4 concernant les pouvoirs de police du Maire,
- la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment son article 13 et son chapitre IV,
- le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,
- la délibération prise en Conseil Municipal le 17 décembre 2014 portant actualisation du Plan Communal de Sauvegarde et ses actualisations,
- le Plan Communal de Sauvegarde de la commune entré en application par arrêté municipal en date du 12 mai 2015,

CONSIDERANT QUE:

- Des menaces de dégradation de biens publics pèsent sur les bâtiments municipaux et le bien public pendant la période allant du 31 décembre 2021 au 2 janvier 2022 ;
- Des comportements d'incivilités et d'autres actes, pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, ont été constatés ces derniers jours sur le territoire de la commune ;
- Il convient de prévoir l'organisation des services municipaux en mode de gestion de crise si la situation venait à s'aggraver dans les heures et jours prochains ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le Plan communal de sauvegarde partiel de la commune de CANTELEU est déclenché à compter du caractère exécutoire du présent acte.

Les mesures exceptionnelles locales ci-dessous sont décidées :

- Informer le plus grand nombre d'organismes privés et publics de la nécessité de retirer tous objets placés en extérieur, sur les voies publiques et privées, et susceptibles de favoriser les incendies (poubelles, encombrants, matériaux, matériels, engins, ...) ;
- Armer le Poste de Commandement Communal si Monsieur le Préfet venait à décider de la mise en action, sur la commune de Canteleu, d'un Poste de Commandement Opérationnel ;
- Réquisitionner le personnel municipal adapté au contexte si la situation venait à l'exiger ;
- Procéder aux dépenses publiques exceptionnelles en vue de protéger les personnes et les biens, notamment ;

**ARTICLE 2 :** le Plan Communal de Sauvegarde Partiel restera en vigueur jusqu'au lundi 3 janvier 2022 à 24h00. De nouvelles mesures de sécurité seront susceptibles d'être prises d'ici là et feront, le cas échéant, l'objet d'une actualisation de ce présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Copie du présent arrêté est communiquée à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, au SIRACED-PC et SDIS.

**ARTICLE 4 :** M. le Directeur Général des Services ou son représentant, est chargé, en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Selon les dispositions prévues aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sa notification :

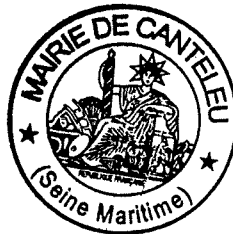
- d'un recours gracieux motivé auprès du Maire,
- d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.

L'application Télérecours est accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

FAIT A CANTELEU, le

31 DEC 2021

Le Maire



  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,  
**A. ÉLIE**

Mélanie BOULANGER

## AR de TELETRANSMISSION en PREFECTURE

<b>Code Interne Oxyad ** Référence dossier Oxyad</b>	10897 ** AR-0043/21
<b>Titre</b>	Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde Partiel - Épisode violences urbaines de fin d'année 2021 - début 2022
<b>Date de Création de l'acte</b>	
<b>Date Préfecture</b>	31/12/2021
<b>Numéro d'acte FAST</b>	lmc1H10897H1
<b>ID Fast</b>	076-217601574-20211231-lmc1H10897H1-AR
<b>Date de décision</b>	31/12/2021
<b>Acte transmis par:</b>	Gestion des Actes
<b>Nature de l'acte</b>	Arrêté
<b>Thèmes Préfecture</b>	6-Libertés publiques et pouvoirs de police, 1-Police municipale
<b>Date de classification Thèmes Préfecture</b>	29/08/2019
<b>Annexes Transmises</b>	Nombre d'annexes 0: